

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 17 OCTOBRE 1797.

De Lisbonne, le 10 Septembre.

Le 5 de ce mois, il arriva ici une frégate angloise avec des dépêches du cabinet Britannique pour M. Walpole, ambassadeur d'Angleterre. Ce dernier en fit part aussitôt à M. Pinto, notre premier ministre. Ces dépêches contenoient l'ordre d'engager la cour de Lisbonne à déclarer nul le traité de paix conclu par le chevalier d'Aranjo entre le Portugal et la France, et d'accompagner les représentations des plus fortes menaces. M. Pinto, après une mure délibération, crut devoir expédier un cutter à Londres, et un courrier à Paris, pour annoncer aux ministres résidant dans ces deux villes, que Sa Majesté Portugaise délapprouvoit entièrement le traité conclu récemment par le chev. d'Aranjo; et qu'en conséquence, ce traité n'auroit aucune suite.

De Rome, le 1^{er} Octobre.

Le Saint-Père a été encore sérieusement indisposé ces jours derniers; une forte fièvre accompagnée de transport, a fait craindre pour ses jours. Mais la force du tempéramment de S. S. l'a encore tirée de cette crise, et elle se trouve entièrement rétablie.

Nous avons éprouvé ici, dans la nuit de dimanche, un orage des plus violens, qui a causé beaucoup de dommages; le tonnerre a tombé sur plusieurs églises et autres bâtimens élevés. Les dernières lettres de Naples annoncent qu'on y a aussi essuyé le 25 une tempête affreuse; la pluie est tombée par torrens pendant deux jours, ce qui est une espèce de phénomène dans ce pays; le vent souffloit avec une telle force, qu'une sentinelle a été enlevée et jetée à plus de 800 pas de son poste. Cette tempête avoit été précédée de chaleurs excessi-

ves. Nos astronomes attribuent le dérangement que l'on remarque dans l'atmosphère, à la comète qui a été découverte récemment, et qui s'est fort rapprochée de la terre.

De Bologne, le 1^{er} Octobre.

Les troupes Cisalpines qui se sont portées dernièrement de la Romagne sur Rimini, ont été réunies et embarquées à Ancône, pour être transportées à Corfou.

Le courrier de Milan qui se rendoit ici, a été arrêté entre Cremona et Mantone. On lui a enlevé les dépêches du gouvernement.

De Semlin, le 2 Octobre.

Il est arrivé, ces jours derniers, un courrier de Constantinople avec des dépêches que notre commandant expédia aussitôt à Vienne, par une estafette. Si l'on en veut croire le rapport du courrier, qui s'est arrêté ici, le contenu de ces dépêches doit être très agréable à notre cour, et il est principalement relatif à la prise de possession de la Dalmatie et de Catarro par les troupes impériales.

Suite de Londres, du 6 Octobre.

Bien des personnes croient que les négociations avec la France seront renouées par l'entremise d'une puissance neutre. Le gouvernement anglois est disposé, dit-on, à faire les plus grands sacrifices pour obtenir la paix.

Le coup de vent que l'escadre de l'amiral Duncan a éprouvé le 9, a été tel que les plus anciens matelots ne se rappellent pas d'en avoir essuyé de pareil; ce mauvais tems a été continué pendant dix jours; plusieurs vaisseaux ont été fortement endommagés. La rentrée de cette escadre laisse le champ libre à la flotte hollandaise du Texel.

Le *Manchester*, bâtiment Américain, vient d'arriver de Philadelphie en 34 jours. Ayant été poursuivi de près par un corsaire, il a été obligé de jeter toutes les lettres à la mer. Nous apprenons que la fièvre jaune a commencé à se manifester à Philadelphie, et que plusieurs personnes en ont déjà été les victimes. Koscisko y est arrivé le 18 Août.

Des lettres du Cap de Bonne-Espérance arrivées hier, nous apprennent que la frégate l'*Oiseau*, de 36 canons, commandée par le capitaine Brisbane, y est arrivée le 10 Juin, fort endommagée. Elle a dans sa traversée combattu deux frégates Espagnoles de 40 canons, et les a forcées à se retirer très-maltraitées.

Une lettre d'Alderney du 30 Septembre, rend compte que les François ont dégréé leurs frégates au Havre; que les matelots ont été conduits à Brest, où on fait un armement destiné contre l'Angleterre ou l'Irlande.

Quatre cents hussards de Rohan sont revenus de St Domingue. On assure qu'ayant refusé, en vertu de leur capitulation, de se laisser incorporer aux chasseurs d'York, on a été obligé de les renvoyer, parcequ'ils commençaient à déserter par bandes.

Les piastres n'auront plus de cours après le 31 de ce mois: jusqu'à cette époque, on peut les reporter à la Banque, où elles seront reçues au prix courant, pourvu qu'elles ne soient pas contrefaites.

— Les trois pour cent consolidés sont à 48 $\frac{1}{4}$.

Suite de Paris, du 10 Octobre.

L'on continue de semer les bruits les plus allarmans, soit par crainte réelle, soit à dessein. L'un soutient qu'on va déporter des milliers de citoyens, l'autre prétend que les anarchistes vont à la veille de ressaisir le pouvoir. Si l'on en croit celui-ci, les départemens du Midi s'insurgent en masse; si l'on s'en rapporte à celui-là, les faubourgs de Paris aiguënt les fatales piques. La défiance circule avec la rapidité de l'éclair; les prophéties décourageantes se multiplient à l'infini. Heureusement, dit le *Bulletin de Paris*, aucune ne se réalisera; les gens timides en seront quittes pour la peur.

L'on assure aujourd'hui que la commission est absolument favorable aux ex-nobles, et qu'ils ne seront point déportés. L'on observe avec raison que les nouveaux nobles sont bien plus dangereux que les anciens.

On attribue à Talleyrand-Perigord la lettre soi-disant oubliée par le Lord Malmesbury à Lille. Il paroît que c'est une revanche que l'on a voulu prendre ici, pour les prétendues conditions de paix qu'un journal ministériel de Lon-

dres a publiées dernièrement. L'on doit convenir que cette plaisanterie amère n'annonce guères des dispositions pacifiques. Si l'on vouloit (dit un journal) prouver que les obstacles ne venoient pas de notre côté, il falloit exposer franchement et clairement les principes qui ont dirigé nos négociations, et avoir le courage de présenter à l'Europe le tableau sincère de nos propositions.

Les nouveaux commissaires du pouvoir exécutif sont presque tous choisis parmi les ex-conventionnels. Cependant les journaux Jacobins ne cessent de crier au Directoire qu'il s'est arrêté en beau chemin, que sa faiblesse lui fera perdre le fruit de la journée du 18 Fructidor. Les mêmes feuilles déclament contre plusieurs ministres, tels que Talleyrand et Ramel. Suivant l'*Ami des Lois*, Beurnonville est un chouan, car il fréquente en Hollande les Stadhoudériens; le général Hédouville est un chouan, car il emmène avec lui, à St. Dominique, des officiers choisis avant le 18 Fructidor pour cette expédition. Desevermont, ex-conventionnel et commissaire de la trésorerie, est un royaliste aussi, car il a un frère qui est prêtre..... Et moi seul, je suis patriote, s'écrie l'ami Poultier.....

Conseil des 500. — Séance du 6.

Blad, par motion d'ordre, observe que la loi du 19 Fructidor a totalement désorganisé la commission chargée de réviser les loix sur la marine. Les conspirateurs, dit l'opinant, voulant favoriser nos ennemis, avoient eu soin de le charger de ce travail, parce qu'en laissant notre marine dans un état de désorganisation, ils laissoient à la perfide Angleterre une certitude de succès.—Après avoir fait sentir la nécessité que le conseil s'occupe de cet important objet, Blad propose que l'on crée une commission de 9 membres qui en sera chargée. — Adopté.

Duchesne reproduit son projet sur les transactions entre particuliers. Le conseil adopte les premiers articles. Ils portent en substance: *Toute suspension de paiement est levée à l'égard des obligations de quelque nature qu'elles soient, survenues pendant la durée de la dépréciation du papier-monnaie. Le montant des obligations pour toutes les sommes qui y ont donné lieu, sera réduit en numéraire métallique, suivant le tableau de dépréciation ordonné par la loi. La dépréciation du papier-monnaie comprend le laps de temps écoulé depuis le 1er Janvier 1791 jusqu'au 29 Messidor an 4. Une loi particulière sera faite pour les colonies, et les départemens réunis.*

Séance du 7.— Garnier de Saintes soumet au conseil son projet relatif aux élections des deux

Nethes. Sur la proposition, le conseil abroge la loi du 14 Messidor qui annulloit les opérations de l'assemblée électorale des deux Nethes séante aux Carmes à Anvers. Les élections faites par cette assemblée sont reconnues valides et confirmées comme telles.

Poulain Grandpré expose les abus & dilapidations résultant de la loi du 17 Ventôse, qui mettoit en possession les co-propriétaires de biens indivis avec la République, & provenant des condamnés. On fait des baux simulés, des marchés frauduleux, des coupes de bois; la République ne retire aucun fruit des biens séquestrés. Il réclame les moyens de contraindre les co-propriétaires à opérer le partage, & que dès ce moment les articles contraires seront rapportés.

Philippe Delleville: Je m'oppose au préopinant, qui vient vous demander *ab abrupto* le rapport d'une loi sans examen, sans commission. Il peut se faire qu'on ait intercalé dans une loi quelque article par inadvertance, ou, si vous voulez, par la malice des auteurs. Je vote pour le renvoi à une commission, toutes choses restantes en l'état actuel.

Renaud appuie la proposition, qui est adoptée.

On reprend la discussion sur les transactions. Une nouvelle série d'articles est adoptée.

Séance du 8. — On fait la lecture de la résolution relative aux élections des deux Nethes. — Bergier demande la parole: Je viens, dit-il, demander le rapport de cette résolution qui a été prise dans un moment où nous n'étions pas en nombre pour délibérer. Oui, je le soutiens, une pareille résolution ne peut subsister; c'est déjà trop de l'avoir adoptée hier. Les élections du département des Deux-Nethes ont été déclarées nulles par la loi du 19 Fructidor. Tout ce qui a été fait en bien et en mal, doit être annullé. Quels que soient les élus, la nullité est prononcée, et il est bien étonnant que l'on soit venu vous en entretenir..... — Ici Bergier est interrompu par des murmures. Garnier de Saintes s'étonne que le préopinant vienne demander le rapport d'une résolution rendue solennellement; il observe que la loi du 19 Fructidor n'a pu annuller que les élections des royalistes et non celles des républicains. Il demande l'ordre du jour. — Adopté.

Après quelques motions sur des objets d'administration intérieure peu importants, le conseil adopte le second projet de Duchêne relatif aux rentes viagères. Le premier article porte que les rentes viagères créées par des contrats antérieurs au 1er Janvier 1791, continueront d'être acquittées sans réduction.

Séance du 9. — Lehardi appelle l'attention du conseil sur la commune de Rouen qu'il représente comme entièrement dominée par les royalistes. Déjà, dit-il, trois assassinats ont été commis, et l'ont été sur des républicains à la faveur des ténébres. Ce n'est pas sans raison qu'on les attribue à l'association des fils légitimes,

beaucoup mieux établie à Rouen et dans le département de l'Eure, que par-tout ailleurs; on se rappelle que cette organisation faisoit partie du plan indiqué par Duverne de Presle. Il y a plus, le service de la garde nationale ne se fait plus. Les patrouilles ne peuvent circuler dans la ville. D'ailleurs la garde nationale de Rouen, nombreuse et bien disposée en général, est commandée par des individus attachés à l'homme de Blakembourg. Ces chefs ont porté l'audace du royalisme jusqu'à faire porter à leur troupe un uniforme qui n'est point national. Le collet rouge, disoient-ils, leur faisoit monter du sang jusqu'aux oreilles... Quant aux boutons de l'habit, ils ont choisi précisément le nombre de 18, afin que leur attachement au prétendant ne fût pas suspect. Indignés de cette conduite, beaucoup de républicains ont refusé ce costume, et ont quitté la garde nationale; mais l'habit est encore porté, quoique le 18 Fructidor ait anéanti les conspirateurs.

Hardy demande que l'on s'occupe de la réorganisation des états-majors de la garde nationale, renouvelés depuis peu, et que l'on renvoie la pétition qu'il présente à une commission spéciale. — Cet avis est adopté.

Poulain-Grandpré: Organe de la commission chargée de réviser les lois inconstitutionnelles rendues sous le règne des conspirateurs royaux, je viens appeler votre attention sur celle du 12 Thermidor dernier, relative au mouvement des troupes dans l'intérieur. Un des moyens les plus efficaces que l'on eût dû employer ces conspirateurs, fut d'éloigner la force armée, ou de ne laisser que celle qu'ils croyoient leur être dévouée. De-là ces soupçons odieux qu'ils déversèrent contre le Directoire, à l'occasion d'une erreur d'un commissaire des guerres. De-là cette loi qui ordonna que les limites constitutionnelles seroient fixées à vol d'oiseau, comme si l'on pouvoit aller tracer des mesures dans les airs. (On rit.) C'est donc cette loi du 12 Thermidor, que la commission vous propose de rapporter, comme tendant à paralyser la force armée & à renverser la sûreté intérieure de l'Etat.

Aux voix le rapport, s'écrie-t-on. — Le président met aux voix & la loi est rapportée.

Suite de la Hays, du 8 Octobre.

L'assemblée nationale a nommé le citoyen van de Goes, ci devant envoyé de cette république à Copenhague, ensuite à Madrid, pour faire les fonctions de secrétaire permanent de la commission des affaires étrangères.

Dans la séance du 3, il a été fait un rapport à l'assemblée au sujet des émigrés françois, dont le nombre, au lieu de diminuer, paroît augmenter de jour en jour. Il a été nommé une commission particulière chargée d'aviser aux mesures à prendre relativement à cet objet.

De Strasbourg, le 13 Octobre.

La 46ème demi-brigade est passée par ici aujourd'hui pour se rendre sur la rive droite du Rhin. — L'on continue de travailler aux fortifications de Kehl.

Le général Augereau vient de publier un ordre, d'après lequel tous les militaires sont tenus, sous des peines grièves, de ne porter à l'avenir d'autre habit que leur uniforme.

De Cologne, le 14 Octobre.

Le 9 et le 10, il est encore passé par notre ville quelques bataillons, qui se sont portés sur Bonn. Le nombre des troupes françaises qui campent sur l'autre rive, depuis Muhlheim jusques vers Siegbourg, n'est pas fort considérable.

L'on recueille depuis quelques jours les signatures des bourgeois, sur la question de savoir, s'ils veulent une nouvelle constitution, ou s'ils s'en tiennent à l'ancienne. Tous ont signé pour le maintien de la dernière.

Il vient de paroître un arrêté de la commission intermédiaire de Bonn, en date du 15 Vendémiaire (6 Oct.) qui est ainsi conçu :

La commission intermédiaire considérant que la trop grande multiplicité de baillifs, & autres officiers de police existans dans le pays composant le quatrième arrondissement, retarde la marche des affaires au détriment de la chose publique & du service de l'armée, arrête ce qui suit :

Art. 1er. Le quatrième arrondissement sera composé de huit baillages, sous la dénomination d'Andernach, Blanckenheim, Rheinbach, Borns & Brühl, Hulchrath, Neufs & Urdingen.

II. Le baillage d'Andernach comprendra la ville & l'ancien baillage d'Andernach, la ville d'Arweiler, le baillage d'Altenabr, avec les Seigneuries y appartenantes, les Seigneuries de Saffig, Wehr, Buchholz, Waldorf, Vettelhoven, Ollbruck, Hersbach, Königsfeld, Rheineck, Schweppenbourg, Burglyol & Francken.

III. Le baillage de Blanckenheim sera composé des comtés de Blanckenheim, Gerolstein, Zinnebourg, du duché d'Arenberg, du baillage de Nurbourg, & de la Seigneurie de Reiferscheid.

IV. La ville de Rheinbach, & les ci-devant baillages de Hardt & Lechnich, composeront le baillage de Rheinbach.

V. Le baillage de Bonn comprendra la ville & le baillage du même nom, le baillage de Godesberg & Meblem, la ville de Meckenheim & les Seigneuries de Landskron, Adendorff, & autres faisant ci-devant parties des baillages susdits.

VI. Le baillage de Brühl sera formé de la ville & du baillage de même nom, ainsi que des Seigneuries y appartenantes.

VII. Le baillage de Hulchrath comprendra l'ancien baillage du même nom, la ville de Zons & Seigneurie de Bedbourg.

VIII. Le baillage de Neufs sera composé de la ville du même nom, du baillage de Liedberg, du ban comital & des Seigneuries d'Odenkirchen, Wickerath, Dick, Millendonck, Horst & Elsen.

IX. Le baillage d'Urdingen comprendra les villes & baillages de Lynn, Urdingen, Kempen & Rheinberg, & les Seigneuries de Nerfen, Nierst, Huls, Alpen & Altenkamp.

** On demande une place dans une voiture, pour aller à frais communs, soit à Strasbourg, soit à Paris ; s'adresser chez M. Ruff, porie St. Catherine.

X. Sont nommés baillifs, les citoyens: Gerdon pour Andernach, Hemmann pour Blanckenheim, Müller pour Rheinbach, Hamacher pour Bonn, Jansen pour Brühl, Neesen pour Hulchrath, Eichhof pour Neufs & Bollmann pour Urdingen.

XI. Au veu du présent arrêté, la régence de Bonn sera installer les baillifs ci dessus nommés, auxquels les magistrats des villes & les préposés des communes seront subordonnés; tous autres officiers de police, tant de baillage que des Seigneuries, ainsi que les régences de Blanckenheim & Arenberg cesseront leurs fonctions.

XII. Les nouveaux baillifs présenteront dans le plus court délai, à la régence de Bonn, & celle-ci à la commission intermédiaire un plan détaillé, pour organiser les tribunaux de paix & les municipalités dans l'étendue de leur ressort.

XIII. Le présent arrêté sera adressé au commissaire français Champoin, & transmis par lui à la régence de Bonn, qui le fera imprimer, publier, afficher partout ou besoin sera.

Signé: Shée, président.

De Bonn, le 12 Octobre.

Avant hier, il arriva ici quatre bataillons de troupes françaises. Hier, ils ont continué leur route, non pas vers le Haut Rhin comme on le croyoit, mais vers l'Eiffel.

Hier, on a publié ici à son de caisse la nouvelle organisation du quatrième arrondissement, qui a été divisé en huit baillages. Les nouveaux administrateurs s'assembleront ici après demain pour élire des juges de paix.

L'on mande de Linz en date du 19, que toutes les troupes qui étoient dans cette ville et les environs, se sont portées sur Uckerad, pour se réunir à celles qui campent près de ce dernier endroit. Ce camp est de 7 à 8000 hommes.

D'Augsbourg, le 12 Octobre.

Le général français Dessaix arriva ici hier soir avec un de ses adjudans, et accompagné de M. le comte de Dodie, capitaine au service de S. M. Imp. et Roy. Ce matin, ce général a continué sa route sur Strasbourg.

Des Bords du Mein, le 16 Octobre.

L'on apprend que le général en chef Augereau est arrivé à Kreutznach le 12, et que le 13 il s'est remis en route sur Bingen pour se rendre de-là à Wetzlar.

Les lettres de Stokholm en date du 3, portent que le Roi est parti le 30 Septembre avec une suite nombreuse pour se rendre à Carlacronc. S. M. ne sera de retour dans sa capitale que le 20 de ce mois.

L'on mande d'Osnabruck, que S. A. S. le duc de Brunswick, qui étoit arrivée le 2 dans cette ville, en est repartie le 5 pour se rendre à son quartier-général à Minden.